

Lutte contre les crimes de haine et les incidents motivés par la haine fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (SOGIESC)

PRATIQUES PROMETTEUSES

Ce document est une compilation de pratiques prometteuses de différents États membres du Conseil de l'Europe visant à lutter contre les crimes de haine et les incidents motivés par la haine liés à l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (SOGIESC). Son objectif est de servir de source d'inspiration et de référence pour les discussions sur l'élaboration de mesures nationales de lutte contre les crimes de haine anti-LGBTI.

Les pratiques prometteuses ont été sélectionnées à partir de diverses sources et sont référencées dans le document, avec des liens vers des sites Web pour des informations plus détaillées sur chaque initiative. Elles sont organisées en huit chapitres, couvrant les mesures législatives, les projets et autres initiatives qui luttent contre les crimes de haine anti-LGBTI, y compris les mesures visant à protéger les personnes LGBTI contre les crimes de haine dans les centres de détention. Des ressources utiles sont répertoriées dans l'annexe pour une référence facile.

Ce document a été élaboré dans le cadre du deuxième examen thématique du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec (2010)5 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à combattre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Les lecteurs peuvent également se référer au rapport sur les *Crimes de haine et autres incidents motivés par la haine en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre ou des caractéristiques sexuelles*, préparé par le Groupe de travail du Conseil de l'Europe sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (GT-ADI-SOGI) du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI).

Les opinions exprimées dans cet ouvrage n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement la politique officielle du Conseil de l'Europe.

TABLE DES MATIÈRES

I.	Mesures pour améliorer les cadres juridiques	3
II.	Accroître la coopération institutionnelle sur les crimes de haine à différents niveaux	4
III.	Structures spécialisées ou points focaux	7
IV.	Signaler, enregistrer et enquêter sur les crimes de haine anti-LGBTI	8
V.	Enquêtes et autres formes de recherche sur les crimes de haine	13
VI.	Formations et Sensibilisation	15
VII.	Droits des victimes	17
VIII.	Protection contre les crimes de haine anti-LGBTI dans les centres de détention	18
A.	<i>ANNEXE : RESSOURCES UTILES</i>	20

I. Mesures pour améliorer les cadres juridiques

Cette section fournit une sélection d'exemples de modifications de la législation relative aux crimes de haine pour faire figurer explicitement l'identité de genre, l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles comme circonstances aggravantes. Dans d'autres cas, les amendements législatifs n'ont pas été explicités faute d'accord politique, mais offrent néanmoins des pistes possibles pour criminaliser les crimes de haine anti-LGBTI. Cette section comprend également des exemples positifs de processus inclusifs, ou fondés sur des données factuelles de révisions de textes législatifs.

Danemark : nouvelle législation antidiscriminatoire couvrant l'identité de genre, l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles

Le Parlement danois a adopté des amendements à la loi sur les discriminations et à la loi sur l'égalité des genres qui interdisent explicitement la discrimination fondée sur l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles. Il a en outre modifié le Code pénal pour ajouter l'identité de genre, l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles comme circonstances aggravantes pour les crimes de haine saisis par la justice. Les modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022.

Source : Rapport annuel 2022 de l'ILGA, voir le projet de loi tel qu'adopté disponible ici (en danois) : https://www.ft.dk/samling/2021/lovforslag/L18/som_vedtaget.htm

Macédoine du Nord : groupe de travail sur la législation relative aux crimes de haine

Un groupe de travail d'experts créé par le ministère de la Justice a été chargé de préparer des amendements au Code pénal concernant les crimes de haine. Le groupe a réuni des universitaires, des agents publics, des juges, des procureurs et des ONG de défense des droits de l'homme sous la présidence d'un éminent spécialiste du droit pénal. Un appui technique et financier a été fourni par l'OSCE. Le groupe a effectué une visite d'étude en Croatie, mené des analyses juridiques des solutions législatives possibles et utilisé les données de victimisation disponibles localement pour étayer ses travaux. Le projet d'amendement qui en a résulté, introduisant une définition juridique des crimes de haine et prévoyant des alourdissements de peine pour plusieurs infractions, a été soumis au Parlement en tant que projet de loi du gouvernement et a été adopté avec des changements minimes.

Source : Godzisz, P., Projet « ENTER : Diffusion des lois traitant de la violence anti-LGBT dans les pays d'Europe du Sud - Est et de l'Est », projet non publié.

Royaume-Uni : révision des lois en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord

Examen par la Commission des lois de la législation sur les crimes de haine en Angleterre et au Pays de Galles

Dans un rapport final soumis en décembre 2021, la Commission des lois* a recommandé que dans les différentes lois sur les crimes de haine (y compris les infractions aggravées et les infractions d'incitation à la haine), toutes les caractéristiques protégées soient traitées de la même manière afin d'offrir une plus grande protection aux victimes de crimes

de haine fondés sur le handicap ou visant plus particulièrement les personnes LGBT+. Le rapport fait suite à un processus de consultation au cours duquel plus de 2 500 réponses ont été reçues, ce qui a contribué à l'élaboration des recommandations.

** La Commission des lois est l'organisme statutaire indépendant créé par la loi de 1965 relatives aux commissions du droit pour suivre l'évolution du droit en l'Angleterre et au Pays de Galles et recommander des réformes là où elles sont nécessaires.*

Source : Site Internet de la Law Commission : <https://www.lawcom.gov.uk/project/hate-crime/>; voir également Rapport final sur la loi relative aux crimes de haine (2021) : <https://s3-eu-west-2.amazonaws.com/lawcom-prod-storage-11jxou24uy7q/uploads/2021/12/Hate-crime-report-accessible.pdf>

Consultation sur la législation des crimes haineux en Irlande du Nord

Début 2022, le ministère de la Justice a ouvert une consultation sur la législation des crimes de haine auprès des victimes de crimes de haine, des bénévoles, des organisations du secteur associatif venant en aide aux victimes, des organisations de justice pénale, les organismes publiques et des organismes indépendants. Cette consultation faisait suite à la commande, en 2019, d'un examen indépendant de la législation relative aux crimes de haine et à la publication d'un rapport final sur cet examen de la législation des crimes de haine en Irlande du Nord en décembre 2020. Celui-ci formulait plusieurs recommandations, comme l'inclusion de caractéristiques protégées telles que l'âge, le sexe/genre (y compris l'identité transgenre) et les variations des caractéristiques sexuelles.

Source : rapport ILGA 2022
Voir le document de consultation du ministère de la Justice : <https://www.justice->

[ni.gov.uk/sites/default/files/consultations/justice/hate%20crime%20legislation%20consultation.pdf](https://www.ni.gov.uk/sites/default/files/consultations/justice/hate%20crime%20legislation%20consultation.pdf)

II. Accroître la coopération institutionnelle sur les crimes de haine à différents niveaux

Cette section comprend une sélection de groupes de travail ou de réseaux qui ont été établis dans certains États membres du Conseil de l'Europe pour aborder et/ou renforcer la coopération institutionnelle sur les questions liées aux crimes de haine, y compris les crimes de haine anti-LGBTI. Certains de ces groupes de travail comptent des ONG comme membres, ce qui garantit l'entière transparence de leurs travaux. D'autres associent la société civile sur une base ad hoc en fonction des questions à traiter. D'autres sont établis au niveau national tandis que d'autres opèrent au niveau local.

Belgique : groupe de travail sur l'enregistrement des crimes de haine

Le groupe de travail a débuté ses travaux en 2020. Il est composé de représentants de l'Equipe Egalité des Chances du Service Public Fédéral Justice, de la police, de la magistrature et de l'organisme national pour l'égalité - le Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances. Il est financé par le budget ordinaire et est intégré dans les opérations régulières des membres du groupe de travail COL 13/2013 (COL 13/2013 est une circulaire conjointe à destination des services de police de la Police Intégrée et des procureurs, relative aux crimes de haine, voir aussi sous la section « [Enregistrer](#) » ci-dessous). Le groupe de travail peut solliciter l'avis d'experts (tels que des services d'aide aux victimes et des universitaires) ainsi que des

contributions d'organisations de la société civile sur certaines questions.

Source : FRA, *pratique prometteuse, crime de haine* :

<https://fra.europa.eu/nl/promising-practices/working-group-registration-hate-crimes>

Croatie : groupe de travail sur le suivi des crimes de haine

Le groupe de travail a été créé en 2010 par le chef de l'ancien Bureau des Droits de l'Homme. Il se concentre sur la collecte de données et l'analyse et le suivi de la mise en œuvre des lois relatives aux crimes de haine et à la discrimination. Ses membres comprennent des représentants du ministère de l'Intérieur, du Bureau du Procureur général, du ministère de la Justice, de l'Académie de police, du ministère des Affaires Etrangères et Européennes, du tribunal correctionnel de grande instance de la République de Croatie, du tribunal pénal municipal de Zagreb, de la faculté de droit de Zagreb, du Bureau du médiateur, du Conseil pour le développement de la société civile et de diverses ONG.

Source : Godzisz, Piotr et Viggiani, Giacomo, eds. (2018) *Traverser des épreuves : Obstacles dans l'accès à la justice pour les victimes de crimes de haine anti-LGBTI en Europe*. Lambda Varsovie, Varsovie :

https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2018-hate-crime-recording_en.pdf

France : coopération entre la justice, les forces de l'ordre, les ONG et les commerçants pour soutenir les personnes LGBTI victimes de violences

En France rurale, à l'initiative du parquet de Saint-Gaudens, le ministère de la Justice et les représentants des forces de l'ordre ont signé une convention avec trois associations et des commerçants pour faire de leurs commerces des abris pour les victimes de violences anti-LGBT. Ils

peuvent alerter sur les cas d'abus de personnes LGBT pour une action de suivi par les forces de l'ordre et les autorités judiciaires. En impliquant les citoyens comme les commerçants, cette initiative vise à offrir plus de lieux sûrs et de soutien aux victimes, ainsi qu'à surmonter leur éventuelle réticence à porter plainte au commissariat.

Source : *Rapport thématique sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec (2010)5, Crimes haineux et autres incidents motivés par la haine fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les caractéristiques sexuelles en France, janvier 2023* : <https://www.dilcrah.fr/2023/03/06/resentation-du-rapport-sur-les-crimes-de-haine-anti-lgbt-en-france/> (en français)

Italie : réseau Re.A.DY

Re.A.DY est un réseau national d'administrations publiques locales (communes, provinces et régions) coopérant pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de bonnes pratiques contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Inauguré en 2006 à l'initiative des villes de Turin et de Rome, le réseau compte aujourd'hui plus de 230 partenaires parmi les régions, les provinces et communes.

Source : Godzisz, Piotr et Viggiani, Giacomo, eds. (2018) *Traverser des épreuves : Obstacles dans l'accès à la justice pour les victimes de crimes de haine anti-LGBTI en Europe*. Lambda Varsovie, Varsovie.

Site Web du réseau Re.A.DY :

<https://www.reteready.org/>

Lituanie : groupe de travail pour accroître l'efficacité de la lutte contre les crimes de haine et les discours de haine

Le groupe de travail est composé de représentants de sept autorités publiques

nationales (le ministère de l'Intérieur, le bureau du procureur général, le service de police, le département des minorités nationales, le bureau de l'inspection de la déontologie journalistique, le bureau de médiation de l'égalité des chances et le ministère de la Sécurité Sociale et du Travail) et de 11 ONG. Il a été institué par arrêté du ministère de l'Intérieur le 24 février 2020, et les procès-verbaux de ses réunions sont rendus publics sur le site Internet du ministère de l'intérieur. Les réunions tenues au cours du premier semestre 2021 ont été consacrées aux questions de réglementation afin d'assurer que la responsabilité pénale des auteurs de discours de haine puisse être engagée, aux questions de responsabilité pénale en cas de crime de haine et à la discussion des pratiques positives de la Pologne en la matière. Le groupe de travail s'est également penché sur des questions relatives à l'enregistrement et à l'investigation des crimes de haine (notamment ceux commis à l'encontre de personnes handicapées) et sur l'expérience du Royaume-Uni en la matière.

Source : FRA, pratique prometteuse, crime de haine, <https://fra.europa.eu/en/promising-practices/working-group-promote-effective-response-hate-crime-and-hate-speech-lithuania>

Pour un aperçu des réunions du groupe de travail en 2021 : <https://vrm.lrv.lt/lt/atsakas-i-neapykantos-nusikaltimus-ir-neapykanta-kurstancias-kalbas> (en lituanien)

Norvège : réseau national des crimes de haine du médiateur pour l'égalité et la lutte contre les discriminations

Le réseau national contre les crimes de haine du médiateur pour l'égalité et la lutte contre les discriminations est un forum de rencontre et de débat sur les crimes de haine entre les pouvoirs publics et la société civile. Dans ce réseau, une

quinzaine d'organisations représentant des groupes particulièrement exposés au risque de crimes de haine peuvent communiquer des renseignements et offrir des retours d'information aux autorités. Le réseau existe depuis 2016 et se réunit environ quatre fois par an.

Source : Crimes de haine ciblant les personnes LGBTI dans les pays nordiques, Une enquête sur les stratégies, méthodes et initiatives (2021) : <https://pub.norden.org/temanord2021-551/> (page 29)

Slovénie : groupe de travail des procureurs sur les discours et les crimes de haine

L'objectif du groupe de travail est d'accroître la spécialisation des magistrats, d'unifier les pratiques en matière de poursuites et la politique pénale, et d'améliorer la formation et les connaissances des procureurs chargés de traiter et poursuivre les crimes et discours de haine. Le groupe de travail ne couvrait initialement que les discours de haine, mais s'est ensuite étendu aux crimes de haine. Le groupe de travail a établi une définition des crimes de haine en vue de systématiser leur enregistrement. Le 2 juin 2020, sur la base de cette définition, le procureur général de l'État a ordonné l'ajout d'une nouvelle mention/marque spéciale dans les dossiers pour indiquer un crime de haine.

Source : FRA, pratique prometteuse, crime de haine : <https://fra.europa.eu/en/promising-practices/working-group-hate-speechworking-group-hate-crime>

III. Structures spécialisées ou points focaux

Bosnie-Herzégovine : point de contact LGBTI au sein du parquet du canton de Tuzla

En juin 2021, le canton de Tuzla a nommé un référent au sein du bureau du procureur pour assurer la surveillance des affaires impliquant des crimes de haine anti-LGBTI. Une telle nomination fait suite à l'établissement en 2017 d'un point de contact pour le canton de Sarajevo et aux efforts du Sarajevo Open Center pour former des policiers, procureurs, juges et avocats afin d'accroître la confiance des personnes LGBTI dans la police et le système judiciaire.

Source : rapport annuel 2022 de l'ILGA et site Web du centre ouvert de Sarajevo : <https://soc.ba/en/point-of-contact-in-the-prosecutors-office-of-the-tuzla-canton-appointed-for-cases-des-crimes-haineux-contre-les-personnes-lgbti/>

France : coordinateurs territoriaux des initiatives locales de lutte contre la haine anti-LGBT+

En janvier 2018, un réseau territorial d'agents préfectoraux a été mis en place pour lutter contre la haine anti-LGBT+. Ainsi, un membre du corps préfectoral est chargé d'animer et de coordonner les actions locales de lutte contre la haine anti-LGBT+. Ces agents ont notamment été chargés de la mise en œuvre d'un appel à projets local, doté d'un budget de 500 000€ en 2018.

Source : Plan d'action national du gouvernement français pour la promotion de l'égalité des droits et la lutte contre la haine et la discrimination anti-LGBT+ (2020-2023) : www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/12/dilcrah_plan-lgbt_2020-2023_fr_0.pdf

Hongrie : agents de police chargés de la protection des victimes

En Hongrie, tous les départements de police de comté ont un agent chargé de la protection des victimes dont les fonctions sont de suivre la victimisation et la mise en œuvre des droits des victimes, avec une attention spéciale aux victimes issues de groupes et communautés particulièrement vulnérables. Ils organisent également des formations pour les policiers sur l'aide aux victimes, coopèrent avec le service public d'aide aux victimes et les ONG et, plus généralement, contribuent à renforcer la confiance entre la police et les citoyens. Ces agents ont « de bons contacts avec la société civile, les organisations Roms et les groupes LGBT » (voir ECRI Cinquième rapport sur la Hongrie (2015)).

Source : Godzisz, Piotr et Viggiani, Giacomo, éd. (2018) Traverser des épreuves : Obstacles dans l'accès à la justice pour les victimes de crimes de haine anti-LGBTI en Europe. Lambda Varsovie, Varsovie

Pays-Bas : section spéciale LGBT au sein de la police d'Amsterdam

La section Pink in Blue de la police d'Amsterdam est composée d'agents de police travaillant avec le réseau national des policiers gays, le COC Amsterdam (antenne de l'organisation néerlandaise de défense des droits des homosexuels), la fondation ProGay et le bureau d'Amsterdam dédié au signalement des cas de discrimination. Cette unité œuvre au sein des services de police d'Amsterdam pour le compte de la communauté LGBT et est entièrement financée par la police.

Source : police néerlandaise : <https://www.politie.nl/informatie/roze-in-blauw-is-het-politienetwerk-voor-lhbt-gemeenschap.html> (en néerlandais)

Espagne : Unité spéciale de gestion de la diversité dans la police de Fuenlabrada

A Fuenlabrada, une unité spéciale pour la gestion de la diversité (GESDIPOL) est en place au sein de la police. Ses membres reçoivent une formation spéciale sur la compétence et le dialogue interculturels, ainsi que sur les droits de l'homme, y compris les droits LGBT. L'unité travaille sur la prévention des crimes de haine en collaboration avec les associations locales, y compris les organisations LGBT. Elle s'emploie notamment à sensibiliser les citoyens pour qu'ils soient en mesure de comprendre, détecter et combattre les actes de haine.

Source : Rapport de la visite d'étude du programme Cités interculturelles du Conseil de l'Europe à Fuenlabrada (Espagne), 2018, <https://rm.coe.int/community-policing-an-intercultural-approach-to-urban-safety-report-of/1680925cbf>,

Unité spécifique de suivi des victimes de crimes de haine dans la police catalane

Le service de police catalan comprend une unité spéciale qui assure un suivi des victimes de crimes de haine dès la première phase de signalement et propose un accompagnement, en fonction des caractéristiques de l'affaire, y compris après la décision de justice.

Source : Godzisz, Piotr et Viggiani, Giacomo, eds. (2018) Traverser des épreuves : Obstacles dans l'accès à la justice pour les victimes de crimes de haine anti-LGBTI en Europe. Lambda Varsovie, Varsovie

IV. Signaler, enregistrer et enquêter sur les crimes de haine anti-LGBTI

Cette section comprend des initiatives visant à encourager ou à coordonner le

signalement des crimes de haine et à améliorer l'enregistrement et l'investigation des cas de crimes de haine. Il comprend également des orientations émises à l'intention de la police et des parquets sur ces questions. Des initiatives positives mises en œuvre à l'échelle locale, au niveau des villes ou des régions d'Europe, sont également évoquées.

Signaler

Belgique : signaler des faits liés à la phobie LGBTQIA+

Bruxelles Prévention & Sécurité et le Service public régional de Bruxelles (equal.brussels) ont développé, en collaboration avec RainbowHouse Bruxelles, un nouveau formulaire de signalement axé sur les actes de violence et de discrimination fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Les victimes reçoivent des informations et un soutien quant aux services disponibles qui peuvent les aider et sont sensibilisées à l'importance de porter plainte.

Source : FRA, pratique prometteuse, crime de haine

<https://fra.europa.eu/en/promising-practices/data-collection-reports-lgbtqia-phobic-facts-violence-and-discrimination>

Voir le site web du projet lui-même : www.rainbowhouse.be/en/projet/report/

Irlande : signalement en ligne des crimes de haine

En 2021, la police irlandaise (An Garda Síochána) a lancé un nouveau système en ligne de signalement des crimes de haine, conçu pour faciliter la dénonciation des violences. Cette initiative fait partie de l'engagement pris dans le cadre de la Stratégie 2019 pour la diversité et l'intégration d'An Garda Síochána. Le lancement de cet outil s'est accompagné de la publication d'une brochure multilingue expliquant en quoi consiste un

crime de haine et comment le signaler. La brochure a été publiée en 19 langues et sera disponible dans tous les commissariats de la Garda et offices publics. An Garda Síochána a également publié une vidéo éducative connexe.

Source : https://ec.europa.eu/migrant-integration/news/ireland-new-online-tool-reporting-hate-crime_en, Voir également le site Web de signalement en ligne : <https://www.garda.ie/fr/signaleruncrime/>

Italie : coopération en matière de signalement des crimes de haine anti-LGBTI

Une coopération entre Gay Help Line (organisation bénévole) et l'Observatoire pour la sécurité contre les actes de discrimination (du Département de la sécurité publique - Direction centrale de la police criminelle) a été établie pour renforcer l'accompagnement des personnes LGBTI victimes de crimes de haine. La coopération n'est pas formalisée par un accord officiel mais repose sur une pratique désormais bien établie de Gay Help Line, partageant des signalements de violence motivée par la haine avec l'OSCAD par téléphone ou par e-mail.

Source : FRA, pratique prometteuse, crime de haine
<https://fra.europa.eu/en/promising-practices/gay-help-line-and-cooperation-observatory-security-against-acts-discrimination>

Portugal : fournir des canaux de signalement alternatifs

Les méthodes de signalement alternatives comprennent le signalement anonyme et le signalement via un formulaire en ligne ou via des réseaux sociaux tels que Twitter.

Source : FRA, pratique prometteuse, crime de haine :
<https://fra.europa.eu/en/promising->

[practices/expanding-reporting-mechanisms](#)

Espagne : guide des bonnes pratiques pour signaler les crimes de haine

L'Office national de lutte contre les crimes de haine du ministère de l'Intérieur a publié en 2021 un Guide des bonnes pratiques pour signaler les crimes de haine : des orientations sont fournies pour signaler un crime de haine en tant que victime ou témoin et des informations sont incluses sur les ressources existantes - comme les bureaux d'aide aux victimes de délits. Le guide comprend aussi des recommandations à l'intention des forces de sécurité concernant la protection et l'aide aux victimes dans le signalement des crimes de haine et dans leur enregistrement statistique.

Source : Rapport annuel 2022 de l'ILGA
Lien vers le Guide (en espagnol) :
<http://www.infocoponline.es/pdf/BUENAS-PRACTICAS-DELITOS-ODIO.pdf>

Suède : Swevic – Ensemble contre les crimes de haine : remédier au sous-signalement des crimes de haine

La police suédoise et Victim Support Suède ont élaboré conjointement un projet pour lutter contre le sous-signalement des crimes de haine. La méthodologie comprend l'utilisation de l'organisation de la société civile Victim Support Suède comme passerelle vers les groupes exposés aux crimes de haine. Dès le début, le projet a consisté en la collecte d'informations sur les expériences de victimisation pour aider à la conception des activités. Des conférences régionales réunissant la police locale et les organisations d'aide aux victimes ont été organisées, de même que des campagnes de sensibilisation dans les médias et les réseaux sociaux, qui ont atteint 1,8 million d'utilisateurs uniques.

Source : FRA, pratique prometteuse, crime de haine

<https://fra.europa.eu/en/promising-practices/swevic-together-against-hate-crimes>

Royaume-Uni : politiques d'enregistrement axées sur les victimes et partenariat avec les ONG

Le Service Métropolitain des Police et l'organisation LGBT Galop, basée à Londres, ont mis en place un partenariat pour développer un système de « signalement assisté » qui permet aux individus de signaler un incident via le site web de Galop (<http://www.galop.org.uk/>). En plus de collecter des informations sur l'incident, la victime et l'auteur, le programme offre aux victimes la possibilité d'être mis en relation avec la police ou, si elles préfèrent, avec l'un des 155 officiers de liaison LGBT de la police nommés par le Service Métropolitain de Police pour faciliter la communication avec la population LGBT.

Source : OCDE, *Hors d'atteinte ? La route vers l'intégration des personnes LGBTI (citant des informations de l'ILGA)*

Enregistrer

Autriche : collecte élargie et systématique de données relatives aux crimes de haine par la police autrichienne

Le projet a notamment introduit un nouveau système de signalement pour la collecte et l'évaluation des données sur les crimes de haine dans la base de données d'enregistrement de la police. Les procureurs reçoivent automatiquement des notifications sur les cas de crimes de haine ainsi signalés. Cela a été accompagné d'un arrêté de police interne définissant les procédures de collecte et de gestion de la qualité des données, y compris les listes étendues d'indicateurs de biais (ou ERNST). Celles-ci ont été résumées comme suit : E

... représente les impressions de la victime (« Empfindung »). R ... signifie Espace et temps (« Raum und Zeit »). N ... représente les messages négatifs de l'auteur (« Negative Botschaften der Täter »). S ... représente la gravité de l'acte (« Schwere der Tat »). T ... signifie auteur (" Täter ").

Source : FRA, pratique prometteuse, crime de haine, <https://fra.europa.eu/en/promising-practices/expanded-systematic-hate-crime-data-collection-and-reporting-austrian-police>

Pour plus d'informations sur le projet : https://www.bmi.gv.at/408/Projekt/files/320_2021_Hate_Crime_Pilot_Report_English_V20_210806_barrierefrei.pdf

Belgique : COL 13/2013 : circulaire commune aux divisions de police de la police intégrée et aux procureurs, et son évaluation

La circulaire fournit un cadre à la police et aux procureurs dans leurs efforts de lutte contre les discriminations et les crimes de haine. Elle fournit des orientations à la police sur la manière d'enregistrer correctement les faits ; établit des normes spécifiques pour les victimes de crimes de haine ; et vise à améliorer la coopération et les échanges entre les magistrats, les policiers et les organismes nationaux de promotion de l'égalité. Une évaluation de la circulaire est en cours et des recommandations portent notamment sur la mise en place de procureurs et d'agents de référence dans tous les organes constitutifs du parquet et de la police chargés d'établir des questionnaires types et des listes de contrôle pour la police.

Source : FRA, pratique prometteuse, crime de haine

<https://fra.europa.eu/en/promising-practices/col-132013-joint-circular-police-divisions-integrated-police-and-prosecutors>
Voir aussi le sixième rapport de l'ECRI sur la Belgique : <https://rm.coe.int/ecri-sixth-report-on-belgium-/16809ce9f0>

Danemark : programme de suivi pour renforcer l'enregistrement par la police des crimes de haine

Depuis mai 2021, un système de suivi révisé est mis en œuvre au sein de la police nationale, ce qui augmentera la capacité de désagréger les données sur le type de motivation du parti pris ou sur le groupe cible. Ce système de collecte de données révisé repose sur la mise en œuvre d'un enregistrement plus systématique de la motivation haineuse lors de l'enregistrement des infractions dans le système de traitement des dossiers POLSAS. Le déploiement de ce système de surveillance révisé s'appuie sur différentes initiatives de la police nationale allant de la formation policière spécialisée sur les crimes de haine à un contrôle plus systématique des crimes/discours de haine enregistrés.

Source : FRA, *pratique prometteuse, crime de haine* <https://fra.europa.eu/en/promising-practices/national-police-monitoring-practice>

Géorgie : mémorandum interinstitutionnel concernant la coopération en matière de collecte de données sur les crimes de haine

La Cour suprême, le Bureau du Procureur général, le ministère de l'Intérieur et le Bureau national des statistiques de Géorgie (GeoStat) ont signé un mémorandum de coopération pour créer un système commun de données répertoriant les crimes et délits motivés par l'intolérance. L'accord porte sur quatre domaines principaux : le concept de statistiques communes sur les crimes commis pour des motifs d'intolérance ; la classification de ces infractions et des données à traiter ; les règles de collecte, traitement et analyse des données et l'élaboration et publication d'un rapport statistique commun ; enfin, la diffusion d'informations entre les parties. Les

travaux sur l'accord ont été soutenus par le Conseil de l'Europe.

Source : <https://www.coe.int/en/web/tbilisi/-/first-ever-memorandum-on-cooperation-on-collection-of-data-on-hate-crime>

Norvège : guide de la police visant à systématiser l'enregistrement des crimes de haine

Un guide à l'intention des forces de police sur l'enregistrement des infractions fondées sur des préjugés (dont l'orientation sexuelle) a été publié en 2018 pour créer des procédures systématiques de suivi et d'enregistrement des crimes de haine dans tous les districts de police du pays.

Source : *réponse de la Norvège au questionnaire du Conseil de l'Europe, 2^e examen de la mise en œuvre de la CM/Rec (2010), 2020*

Pologne : collecte de données par des coordinateurs spécialisés dans les crimes de haine

Un réseau de 18 coordinateurs spécialisés dans les crimes de haine au siège de la police, est opérationnel tant au niveau provincial qu'au niveau national. Tous les coordinateurs établissent une compilation de statistiques mensuelles sur les crimes de haine et conseillent les enquêteurs. Outre cette tâche commune, certains sont spécifiquement affectés à des activités d'enquête sur les crimes de haine.

Source : Godzisz, Piotr et Viggiani, Giacomo, éd. (2018) *Traverser des épreuves : Obstacles à l'accès à la justice pour les victimes de crimes de haine anti-LGBTI en Europe. Lambda Varsovie, Varsovie*

Suisse : données sur les crimes de haine collectées au niveau cantonal

En 2019, six cantons et la ville de Zurich, sur la base d'initiatives parlementaires, ont

décidé de collecter des données sur les discriminations envers les personnes LGBTI. Depuis janvier 2021, la police du canton de Fribourg et de la ville de Zurich collecte des données spécifiquement sur la violence anti-LGBTI. Des questions de standardisation de la collecte de données ont été discutées récemment, avec l'éventuel examen par la Confédération, conjointement avec les cantons, de la possibilité de rendre obligatoire la collecte des données sur les crimes de haine au sens de l'article 261bis du Code pénal liés à l'appartenance à un genre ou à l'orientation sexuelle.

Sources :

ILGA 2022 examen annuel

Rapport sur les crimes de haine (Rapport sur le monitoring de la discrimination et de la violence anti-LGBTQ en Suisse en 2021, LGBT+ Helpline)

https://www.tqns.ch/wp-content/uploads/2022/05/21_Hate-Crime-Bericht_franzoesisch.pdf

Article de la Tribune de Genève : <https://www.tdg.ch/pour-ameliorer-les-donnees-sur-les-crimes-de-haine-213635510958>

Roumanie : modification de la législation pour permettre aux institutions de traiter les données sur la victimisation anti-LGBTI

Une exception explicite a été introduite dans la loi sur la protection des données* pour garantir que les données personnelles qui s'appliquent aux motifs protégés contre les crimes de haine peuvent être utilisées à des fins de collecte de données et pour la coopération des autorités policières.

Source : *Rapport thématique national sur les crimes de haine et autres incidents motivés par la haine contre les personnes LGBTI en Roumanie, janvier 2023*

* Loi 190/2018 portant sur les mesures de transposition du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril

2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces personnes données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) du 18 juillet 2018, article 8, publiée au Journal officiel n° 651 du 26.07.2018

Espagne : instruction n° 4/2020 du secrétaire d'État à la sécurité (ministère de l'Intérieur) mettant à jour le protocole d'action des forces de sécurité contre les crimes de haine et les comportements contraires aux dispositions légales en matière de discrimination

Le protocole mis à jour répertorie les comportements liés aux crimes de haine, et contient des indicateurs permettant l'identification des incidents de haine qui doivent être inclus dans les rapports de police selon différents motifs de discrimination, comme l'appartenance à un groupe minoritaire. Des orientations sur la protection des victimes et le traitement des victimes sont également incluses dans l'instruction.

Source : FRA, pratique prometteuse, crime de haine

<https://fra.europa.eu/en/promising-practices/action-protocol-security-forces-hate-crimes-and-behaviours-breaching-legal-0>

Suède : évaluation des statistiques policières sur les crimes de haine

Le Conseil national suédois pour la prévention du crime (Brå), qui produit les statistiques officielles sur la criminalité, a évalué l'exactitude du marquage des crimes de haine de la police et a étudié les similitudes et les différences de niveau et de contenu entre les statistiques basées sur le marquage des crimes de haine de la police et les statistiques sur les crimes de haine de Brå.

Source : Site Internet du Conseil national suédois pour la prévention du crime (Brå)

https://bra.se/download/18.7e15c82e165fb0ec8fa1d15/1615394348982/2018_13_Polisen_s_hatbrottsmarkering.pdf (étude de 2018 en suédois)

Enquêter et poursuivre

République Tchèque : tenir compte de l'impact des crimes de haine lors de l'ouverture d'une enquête

Une décision de la Cour constitutionnelle de 2019 concernant une affaire de crime de haine a imposé à la police, aux procureurs et aux tribunaux l'obligation de prendre en compte le préjudice subi par les victimes lors de la détermination de la gravité de l'infraction et de la qualification juridique de la conduite de l'auteur.

Source : Arrêt de la Cour constitutionnelle tchèque, 2 avril 2019, cité dans le Guide du BIDDH de l'OSCE sur les victimes de crimes de haine dans le système de justice pénale

Suède : soutien aux procureurs

En Suède, chaque parquet local doit avoir au moins un procureur spécialisé dans les enquêtes sur les crimes de haine. Le centre de développement de l'Autorité suédoise des poursuites à Malmö est chargé de soutenir les procureurs des crimes de haine du pays en répondant à des demandes directes ou en produisant des documents d'information.

Source : Crimes haineux ciblant les personnes LGBTI dans les pays nordiques, Une enquête sur les stratégies, méthodes et initiatives (2021), disponible sur <https://pub.norden.org/temanord2021-551/> (page 36)

Royaume-Uni : publication de nouvelles directives nationales sur les crimes de haine

De nouvelles directives sur les crimes de haine ont été publiées en 2020 après une consultation approfondie. Elles fournissent des informations détaillées afin d'aider les

forces de police à enquêter et à enregistrer les crimes de haine et les incidents de haine non criminels, y compris les réponses proportionnées à adopter en fonction de la nature des faits signalés et les stratégies permettant d'établir le contact avec toutes les parties impliquées. Parmi les autres points couverts, il faut citer les orientations fournies pour savoir comment aborder les vulnérabilités de différentes personnes pour réduire leur risque d'être victime d'un préjudice et comment travailler avec les victimes d'infractions fondées sur l'orientation sexuelle ou la haine envers les personnes transgenre.

Source : Collège de police, <https://www.college.police.uk/article/new-national-hate-crime-guidance-published>

Le Crown Prosecution Service opérant en Angleterre et au Pays de Galles a publié en 2022 des directives en matière de poursuites sur les « crimes de haine homophobes, biphobes et transphobes ».

Source : Site Internet du Crown Prosecution Service : <https://www.cps.gov.uk/legal-guidance/homophobic-biphobic-and-transphobic-hate-crime-prosecution-guidance>

V. Enquêtes et autres formes de recherche sur les crimes de haine

Cette section offre quelques exemples d'enquêtes et d'autres formes de recherche sur les crimes de haine, y compris les études mesurant la sensibilisation au sein de la population générale. Alors que certains de ces exemples sont des initiatives financées par le gouvernement, d'autres sont le résultat de projets financés au niveau international (par exemple par le Conseil de l'Europe ou l'OSCE).

Danemark : explorer l'intersectionnalité à travers une enquête auprès des personnes LGBT issues d'une minorité ethnique

Une enquête réalisée en 2022 par ALS Research financée par l'Agence danoise pour le recrutement international et l'intégration (SIRI) a exploré les conditions de vie et les besoins de soutien des personnes LGBT issues d'une minorité ethnique. Elle faisait suite à une précédente enquête réalisée en 2015. Les données ont été obtenues via des questionnaires auxquels ont répondu 1 200 répondants et des entretiens qualitatifs avec 30 personnes qui couvraient la violence anti-LGBT.

Source : site Web de la Commission européenne sur l'intégration : https://ec.europa.eu/migrant-integration/library-document/lgbt-persons-ethnic-minority-background-living-conditions-and-need-support-denmark_en (inclut le lien à l'enquête en danois)

France : enquête fournissant des indicateurs notamment sur les agressions contre les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles ou transgenres (Enquête Cadre de vie et Sécurité)

La refonte de l'enquête Cadre de vie et sécurité, lancée en 2022, vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et les individus ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Les données issues de l'enquête, qui comporte des questions sur des actes homophobes ou anti-LGBT, servent à élaborer différentes publications annuelles (du service statistique ministériel de la sécurité intérieure, de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes).

Source : FRA, Pratique prometteuse, Crime de haine

<https://fra.europa.eu/en/promising-practices/overhaul-victimisation-survey-living-environment-and-security-cvs>

Les résultats de l'enquête sont disponibles ici : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS/Insecurite-et-victimation-les-enseignements-de-l-enquete-Cadre-de-vie-et-securite>

Géorgie : étude des attitudes envers la diversité

Cette étude, intitulée « Discours de haine, crimes de haine et discrimination en Géorgie : attitudes et sensibilisation en 2021 », est le résultat d'un projet soutenu par le Conseil de l'Europe sur la « Lutte contre la discrimination, les discours de haine et les crimes de haine en Géorgie » réalisé sur la période 2018-2021. Il compare l'évolution des attitudes du public à l'égard de la diversité au cours des trois dernières années.

Source : Des informations sur le projet sont disponibles ici : <https://www.coe.int/en/web/tbilisi/-/new-study-of-attitudes-to-diversity-in-georgia-people-increasingly-positive-about-minorities-mais-la-sensibilisation-aux-lois-et-aux-mecanismes-de-recours-reste-incertaine>
Voir ici pour les résultats de l'étude : <https://rm.coe.int/book-eng/1680a583d0>

Irlande : étude sur les droits, les besoins et les expériences des personnes LGBT en prison

Le Fonds Irlandais de la Réforme Pénale (IPRT) a mené une étude exploratoire sur les droits, les besoins et les expériences des personnes LGBT en milieu pénitentiaire. Le rapport de 2016 est la première étude approfondie sur les expériences des détenus LGBT en Irlande. Il comprend des témoignages directs de détenus LGBT et un examen du contexte carcéral et politique.

Source : Irish Prison Reform Trust, *Out on the Inside : Les droits, expériences et besoins des personnes LGBT en prison, février 2016* disponible ici : https://www.iprt.ie/site/assets/files/6369/iprt_out_on_the_inside_2016_embargo_to_1030_feb_02_2016.pdf

Lituanie : enquête auprès des policiers et des procureurs sur les crimes de haine

Le Bureau de l'inspecteur de la déontologie journalistique et le Bureau de médiation pour l'égalité des chances ont lancé en 2021 une enquête auprès de plus de 500 policiers et procureurs. Son objectif était de faire la lumière sur la manière dont les infractions motivées par des préjugés et les discours de haine sont traités par les forces de l'ordre et sur la manière dont les policiers et les procureurs sont préparés pour réagir à ces types de délits. Dans cette enquête, les répondants ont été invités à évaluer leurs connaissances sur les groupes sociaux vulnérables, y compris leurs connaissances sur la communauté LGBTI+. Les données ont été utilisées pour organiser une campagne de formation des policiers et des procureurs afin de lutter efficacement contre les discours de haine et les crimes de haine.

Source : site Web du Bureau de médiation pour l'égalité des chances : <https://www.lygybe.lt/en/a-survey-reveals-that-police-officers-lack-knowledge-about-vulnerable-communities>

Macédoine du Nord : enquête sur les victimes de crimes de haine

La toute première enquête de victimation sur les crimes de haine en Macédoine du Nord a été publiée en 2019. L'enquête identifie l'étendue du sous-signalment des incidents haineux en sondant un éventail de différentes communautés d'identité sociale majoritaire et minoritaire sur la base de l'ethnicité, de la religion, de l'orientation sexuelle, du handicap et des

convictions politiques. Il comprend une section spécifique sur les délits motivés par l'orientation sexuelle ou la haine dont les personnes interrogées auraient pu être victimes.

Source : <https://www.osce.org/mission-to-skopje/424193>

VI. Formations et Sensibilisation

Certains des exemples ci-dessous de formations consacrées au traitement des crimes haineux anti-LGBTI font partie de la formation régulière des forces de l'ordre et ont par conséquent un caractère structurel. D'autres ont été mises en place dans le cadre de projets bénéficiant d'un financement international. Enfin, sont également présentées ici des activités plus larges de sensibilisation, destinées à la société.

Croatie : formation sur les crimes de haine anti-LGBTI dispensée par l'Académie de police

Le ministère de l'Intérieur a introduit des cours obligatoires réguliers sur les crimes de haine contre les personnes LGBTI à l'Académie de police, à tous les niveaux de formation : dans le cadre de la formation initiale des policiers, durant leur spécialisation, dans le cadre de la formation en criminalistique et dans le cadre du cours sur les crimes de haine. Les sessions de formation se concentrent sur les crimes de haine et le travail auprès des victimes LGBTI. La société civile LGBTI est parfois impliquée dans ces formations.

Source : Godzisz, Piotr et Viggiani, Giacomo, eds. (2018) *Traverser des épreuves : Obstacles à l'accès à la justice pour les victimes de crimes de haine anti-LGBTI en Europe*. Lambda Varsovie, Varsovie

France : formation continue des policiers et magistrats

La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH - structure gouvernementale dédiée à la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT) forme les élèves policiers et gendarmes ainsi que des magistrats au traitement des discours de haine et actes de haine, depuis 2016. Un réseau de référents spécialisés police/gendarmerie sur le modèle en cours d'expérimentation à Paris, Marseille et Bordeaux, est également prévu dans le cadre du Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT 2020-2023.

Source : Réponse de la France au questionnaire du CdE sur le 2^e bilan de la mise en œuvre de CM/Rec (2010)5, 2020

Finlande : projet à multiples facettes pour lutter contre les discriminations et le harcèlement dans la vie quotidienne, promouvoir la diversité et l'inclusion, et renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes issus de l'immigration.

Le projet « L'Égalité est l'Affaire de Tous » 2020-2022 comprend une campagne médiatique nationale sur les discriminations quotidiennes et la mise au point de nouveaux outils facilement accessibles permettant aux témoins d'intervenir dans les cas de discrimination et de harcèlement et de sensibiliser davantage aux notions culturelles et sociales qui mènent à la discrimination. Sont également prévus des modules de formation pour les écoles d'enseignement secondaires, une formation sur la gestion de la diversité pour les employeurs et une formation pour la police.

Source : FRA, pratique prometteuse, crime de haine
<https://fra.europa.eu/en/promising-practices/all-equality>

Slovénie : renforcer la confiance et la coopération entre les forces de l'ordre et la communauté LGBTI pour améliorer le signalement

L'ONG Legebitra a établi une coopération avec la police slovène et s'est engagée en particulier avec le Centre de recherche et de compétences sociales créé par la police à l'Académie de police. Ce centre emploie des professionnels de différents profils, qui traitent de la diversité en plus d'autres tâches policières. Ils ont commencé à travailler ensemble dans le cadre d'un projet intitulé « Trust Cop Project », qui vise à former des policiers à l'accueil et la prise en charge des victimes LGBTI de crimes de haine, et à mettre en place des officiers de liaison LGBTI dont la mission consistera à assurer l'accompagnement des victimes tout au long du traitement de leur dossier par la police, dans les affaires de crimes de haine fondés sur l'orientation sexuelle, l'expression de genre, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles. Le programme comprend des modules de formation pour le personnel de police et les officiers de liaison LGBTI de la police.

Source : Source : FRA, pratique prometteuse, crime de haine

<https://fra.europa.eu/en/promising-practices/trust-coop-building-trust-and-cooperation-between-law-enforcement-and-lgbti>

Projet multi-pays "Faire face aux faits" (Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Espagne, Royaume-Uni) : Renforcement de la coopération entre les organisations de la société civile, les décideurs politiques, la police et les institutions de justice pénale pour améliorer le signalement et le partage d'informations sur les crimes de haine y compris sur les crimes de haine anti-LGBT

Le projet « Regarder les faits en face » de 2016-2019 a produit un cours en ligne

complet pour la police ; la société civile a été impliquée en élaborant six formations en ligne contre les crimes de haine anti-LGBT. Le projet a également mené des recherches concernant la collecte de données sur les crimes de haine et leur enregistrement dans les pays concernés.

Source : FRA, *pratique prometteuse, crime de haine*

<https://fra.europa.eu/en/promising-practices/facing-all-facts> (concernant l'Italie)

Page web du projet sur les formations :

<https://www.facingfacts.eu/training/>

VII. Droits des victimes

République Tchèque : assistance juridique par une ONG spécialisée

L'organisation In-IUSTITIA a été fondée en 2009. Sa mission, telle que décrite dans ses statuts, est de fournir des services sociaux, des informations juridiques et une représentation légale aux personnes touchées par la violence issue de préjudices, et de prévenir la violence préjudiciable et l'intolérance, en particulier le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, l'homophobie et la transphobie, la violence basée sur le genre, due à l'âge, à la santé, au statut social ou à l'appartenance à une sous-culture. In-IUSTITIA a été agréée par le gouvernement tchèque en tant qu'ONG spécialisée dans l'assistance juridique aux victimes de crimes de haine ; à ce titre, elle est habilitée à les représenter dans les procédures pénales. L'ONG coopère avec d'autres organisations offrir du soutien et a également des activités d'éducation, de suivi et de recherche.

Source : ONG In-IUSTITIA : <https://in-ius.cz/>

Portugal : directive no. 1/2021 du Parquet général

La directive a un triple objectif : 1) elle fournit des instructions pour le respect du

droit des victimes à l'information, à l'assistance et la protection, ainsi que leur accompagnement, notamment lorsqu'il s'agit de personnes particulièrement vulnérables, 2) elle inclut la protection des victimes d'infractions motivées par la haine comme l'une des priorités de la politique pénale, et 3) elle renforce la formation des magistrats et des policiers.

Source : FRA, *pratique prometteuse, crime de haine*

<https://fra.europa.eu/en/promising-practices/directive-no-12021-prosecutor-general-office-law-criminal-policy>

Espagne : justice réparatrice pour les victimes LGBTI de crimes de haine dirigée par une université

Le projet « Allons-y en parlant », dirigé par l'Université de Barcelone en collaboration avec de nombreuses autres organisations, a mené des recherches sur les approches de justice réparatrice pour les victimes LGBTI de crimes de haine et a organisé des ateliers dans six pays pour échanger des bonnes pratiques, en fournissant des plateformes en ligne pour partager ses conclusions ainsi que des formations en ligne.

Source : *Allons-y en parlant*

<https://www.letsqobytalking.eu/>

Royaume-Uni : informer les victimes de crimes de haine et leur donner des moyens d'agir

L'« Alliance communautaire de lutte contre la haine » (CATCH) est un regroupement d'ONG luttant contre les crimes de haine dans la région de Londres, offrant des conseils spécialisés et une aide aux personnes victimes de violence, de brimades ou de harcèlement en raison de la perception de leur race, religion, handicap, sexualité ou identité de genre. Avec ses ONG partenaires spécialisées,

CATCH aide les victimes à signaler et à naviguer le système judiciaire. Une aide peut aussi leur être apportée pour surmonter les impacts pratiques, émotionnels et sociaux des crimes de haine.

Source : Godzisz, Piotr et Viggiani, Giacomo, éd. (2018) *Traverser des épreuves : Obstacles à l'accès à la justice pour les victimes de crimes de haine anti-LGBTI en Europe*. Lambda Varsovie, Varsovie

Voir aussi www.catch-hatecrime.org.uk

VIII. Protection contre les crimes de haine anti-LGBTI dans les centres de détention

Cette section présente des exemples de certaines règles, directives ou mesures spéciales pour le traitement des détenus LGBTI.

Belgique : plan d'action fédéral pour une Belgique LGBTQI+ friendly (2021-2024)

Le plan d'action fédéral pour une Belgique amie des LGBTQI+ (2021-2024) comprend une série d'actions pour former le personnel de première ligne du centre de traitement des demandes sur la diversité sexuelle et de genre dans le contexte de l'asile et de la migration, afin qu'il dispose de connaissances suffisantes sur le sujet pour exercer ses fonctions de manière appropriée. Il prévoit aussi de mettre à disposition des outils pour mettre les résidents en contact avec des organisations spécialisées et leur fournir des informations sur le sujet des LGBTQI+ dans les centres d'accueil ouverts ainsi que dans les centres de détention fermés et dans le centre d'enregistrement.

Source : Plan d'action fédéral disponible ici <https://www.premier.be/sites/default/files/articles/Pour%20une%20Belgique%20LGBTQI%20friendly.pdf> (français) et

<https://www.premier.be/sites/default/files/articles/Voor%20een%20LGBTQI%20Friendly%20Belgie%CC%88%20.pdf> (néerlandais)

Finlande : plan pour l'égalité et la non-discrimination de l'Agence des Sanctions Pénales

Ce plan comprend un certain nombre de mesures pour le traitement des détenus LGBTI, notamment d'informer et de former le personnel et les détenus sur la diversité en termes de genre et d'orientation sexuelle ; veiller à ce que le genre ou l'orientation sexuelle ne soit pas un obstacle à la participation à des activités ou au placement en détention ; veiller à ce que toute preuve de discrimination ou de harcèlement fondée sur le genre ou l'orientation sexuelle - y compris par les détenus ou le personnel fasse l'objet d'un suivi. Le plan prévoit également qu'une personne victime de harcèlement ou de discrimination doit être informée des personnes à contacter pour obtenir de l'aide dans l'établissement.

Source : *Conditions de détention pénale dans l'Union européenne : règles et réalité*, Agence des droits fondamentaux, 2019, page 41

Malte : politique relative aux détenus transgenres et intersexes

En 2016, l'établissement pénitentiaire de Corradino a adopté une politique qui aborde, entre autres, les questions d'enregistrement et de placement des détenus LGBT, et préconise l'utilisation de l'identité de genre autodéclarée du détenu et le nom, le titre et/ou les pronoms correspondants. Les palpations et fouilles et l'accès aux services de santé et au soutien psychologique sont également traités.

Source : Réponse de Malte au questionnaire du Conseil de l'Europe sur le 2^e examen de la mise en œuvre de la CM/Rec (2010)5, 2020

*Pour plus d'informations sur la politique, voir
ici :*

<https://mhascms.gov.mt/en/media/Policies-Documents/Pages/-Trans-Gender-Variant-Intersex-Inmates-Policy.aspx>

CONSEIL DE L'EUROPE

Joanna Perry et Paul Franey, Maintien de l'ordre contre les crimes de haine contre les personnes LGBTI : formation pour une intervention policière professionnelle, Éditions du Conseil de l'Europe, mai 2017
Disponible ici :
<https://www.coe.int/en/web/sogi/publications>

Compilation des recommandations des rapports par pays de l'ECRI relatives aux personnes LGBT (cinquième cycle de suivi), Conseil de l'Europe,
Disponible ici :
<https://rm.coe.int/5th-cycle-ecri-recommendations-on-lgbt-issues/16809e7b66>

Protéger les personnes LGBTI dans le contexte de la montée des discours de haine et de la discrimination anti-LGBTI : Le rôle des autorités locales et régionales, Congrès des autorités régionales et locales, janvier 2021
Disponible ici :
<https://rm.coe.int/protecting-lgbti-people-in-the-context-of-rising-anti-lgbti-hate-speech/1680a16129>

Union Européenne

Recueil en ligne de bonnes pratiques sur les crimes de haine, Agence des droits fondamentaux
Disponible ici :
https://fra.europa.eu/en/theme/hate-crime/compendium-practices?countries_eu=All&type%5B%5D=878&=Apply

Pratique d'enregistrement des crimes de haine et de collecte de données dans l'UE, Agence des droits fondamentaux, 2018

https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2018-hate-crime-recording_en.pdf

Principaux principes directeurs sur la coopération entre les autorités répressives et les organisations de la société civile, Groupe de Haut Niveau de l'UE sur la lutte contre le discours de haine et les crimes de haine
Disponible ici :
https://commission.europa.eu/system/files/2023-03/KGP%20on%20cooperation%20LEAs%20CSOs_final.pdf

Conditions de détention pénale dans l'Union Européenne : règles et réalité, Agence des droits fondamentaux, 2018
Disponible ici :
https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2019-criminal-detention-conditions-in-the-eu_en.pdf

OSCE

Guide du BIDDH de l'OSCE sur les victimes de crimes de haine dans le système de justice pénale, 2020
Disponible ici :
<https://www.osce.org/odihr/447028>

OSCE BIDDH, Prévention de, et réponse à la violence sexuelle et sexiste dans les lieux de privation de liberté Normes, approches et exemples de la région de l'OSCE, 2019
Disponible ici :
<https://www.osce.org/files/f/documents/f/b/427448.pdf>

Intégration de la question de la violence sexuelle et sexiste dans le suivi de la détention : une note d'orientation pour les mécanismes de contrôle ; OSCE/BIDDH ; janvier 2021
Disponible ici :

<https://www.osce.org/monitoring-SGBV-in-detention>

Projet du BIDDH de l'OSCE sur le renforcement de la sensibilisation des parties prenantes et des ressources pour le soutien aux victimes de crimes de haine (EStAR)

Disponible ici :

<https://www.osce.org/odhr/hate-crime-victim-support>

OING

Richard Poláček Joël Le Déro, Boîte à outils ILGA-Europe pour la formation de la police à la lutte contre la criminalité LGBTI-phobique, 2011

Disponible ici : <https://www.ilga-europe.org/resources/ilga-europe-reports-and-other-materials/ilga-europe-toolkit-training-police-officers>

Carte et index Rainbow Europe, 2022, ILGA Europe

Disponible ici :

<https://www.rainbow-europe.org/>

Carte des droits trans, Europe et Asie centrale 2022, TGEU

Disponible ici :

<https://transrightsmap.tgeu.org/>

Personnes LGBT+ en prison : expériences en Angleterre et en Écosse (rapport complet) ; Fernandes, FL, Kaufmann, B & Kaufmann, K.; Université de Dundee ; Février 2021

Disponible ici :

<https://www.apr.ch/en/resources/publications/lgbti-persons-deprived-liberty-joint-submission-inter-american-court-human>

Bonnes pratiques 2021, Rainbow Cities

Disponible ici :

<https://www.rainbowcities.com/wp->

<content/uploads/2022/01/Best-Practices-2021-final-reduced-2022-1.pdf>

AUTRES

Observations à la Cour interaméricaine des droits de l'homme : Approches différenciées à l'égard des personnes privées de liberté ; Association pour la Prévention de la Torture ; janvier 2021

Disponible ici :

<https://www.apr.ch/en/resources/publications/lgbti-persons-deprived-liberty-joint-submission-inter-american-court-human>

Crimes de haine ciblant les personnes LGBTI dans les pays nordiques, Une enquête sur les stratégies, méthodes et initiatives (2021),

Disponible ici :

<https://pub.norden.org/temanord2021-551/>